

## BNP Paribas Issuance BV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2027

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance structuré avec droit au remboursement du capital à l'échéance en EUR émis par BNP Paribas Issuance B.V.

### **Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre**

- Une durée d'investissement de 4 ans.
- À l'issue des années 1 et 2, un coupon<sup>(1)</sup> fixe de 4,05 % brut annuel (soit 2,8350 % net annuel). À l'issue des années 3 et 4, un coupon<sup>(1)</sup> variable égal à deux fois la différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans, avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net) et sans maximum.
- À l'échéance, un droit au remboursement de 100 % du capital investi (hors frais d'entrée de 1,50 %) majoré du dernier coupon<sup>(1)</sup> variable sauf en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (émetteur) ainsi qu'en cas de faillite ou de bail-in (dans cette hypothèse, une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).
- Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(2)</sup>
- Garant : BNP Paribas S.A.<sup>(2)</sup>
- Le montant total des frais du produit BNP Paribas Issuance BV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2027, avec une durée d'investissement de 4 ans, est au maximum de 5,50 % de la valeur nominale, correspondant à un montant maximum de 55 EUR de la valeur nominale (fixée à 1.000 EUR) et qui tient compte d'un montant minimum total de souscription égal à 1.015 EUR (1.000 EUR de dénomination et 15 EUR de frais d'entrée). Il s'agit de la somme des frais d'entrée de 1,50 %, des frais de structuration de 1,00 % maximum et des frais de distribution de 0,75 % maximum soit 3,00 % maximum sur toute la durée. En date du 01/12/2023, les frais d'entrée se situent à 1,50 %, les frais de structuration à 0,63 % et les frais de distribution à 2,00 % (0,50 % par année) soit un total de 4,13 %<sup>(3)</sup> de la valeur nominale, correspondant à un montant maximum de 41,30 EUR de la valeur nominale (fixée à 1.000 EUR) et qui tient compte d'un montant minimum total de souscription égal à 1.015 EUR (1.000 EUR de dénomination et 15 EUR de frais d'entrée).

[axabank.be/investir](https://axabank.be/investir)

(1) Coupon soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

(2) Rating BNP Paribas Issuance B.V. au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable). Rating BNP Paribas S.A. au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites : [https://www.moody.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378\\_1\\_1408\\_KI.pdf](https://www.moody.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf), <https://www.fitchratings.com/research/fund-asset-managers/rating-definitions-10-11-2021> et [https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/sourceld/504352](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourceld/504352). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si un de ces ratings devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seront informés.

(3) Frais applicables en cas de détention du produit jusqu'à l'échéance. Plus de détails sur les frais du produit notamment en cas de revente avant l'échéance sont disponibles en [page 10](#).

# AXA Banque vous propose BNP Paribas Issuance BV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2027

## Type d'investissement et description du mécanisme de la formule

Ce produit est un titre de créance structuré (ci-après la (les) « Certificat(s) »). Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'un coupon fixe durant les trois premières années et puis qui souhaitent participer à la potentielle **différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS à 5 ans**. Cette différence est **actuellement négative**. Une situation de différence négative entre les deux taux s'observe habituellement dans un contexte de retournement économique où les marchés anticipent une récession dans le futur ou si la Banque centrale européenne (BCE) fixe les taux à court terme très haut : on parle alors d'une **courbe de taux inversée**.

Si la différence entre le taux long terme EUR CMS 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS 5 ans est inférieure ou égale à 0,50 %, alors, un investisseur pourrait ne bénéficier pour les années 3 et 4 que du coupon annuel variable minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net) comme décrit ci-dessous.

À l'inverse, dans un contexte économique plus favorable de perspectives de croissance, la différence entre les taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux moyen terme EUR CMS à 5 ans peut redevenir positive. Dans ce scénario, un investisseur bénéficierait alors, pour les années 3 et 4, d'un coupon annuel variable lié à deux fois cette différence avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net). **Dans tous les scénarios, l'investisseur bénéficiera toujours d'un coupon fixe à l'issue des années 1 et 2, quel que soit le niveau de cette différence, puis d'un coupon minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net) les années 3 et 4.**

**En souscrivant à ce Certificat, l'investisseur prête de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à payer la formule suivante :**

### À L'ISSUE DES ANNÉES 1 ET 2 : COUPONS<sup>(1)</sup> FIXES

À l'issue des années 1 et 2<sup>(2)</sup>, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> fixe égal à :  
**4,05 % brut annuel (soit 2,8350 % net)**

### À L'ISSUE DES ANNÉES 3 ET 4 : COUPONS<sup>(1)</sup> VARIABLES

À l'issue des années 3 et 4<sup>(2)</sup>, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> variable égal à :  
**Deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans,  
avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net)**

### À L'ÉCHÉANCE DES 4 ANS : droit au remboursement du capital investi<sup>(3)</sup>

À l'échéance des 4 ans, l'investisseur reçoit :  
**100%<sup>(3)</sup> du capital investi**  
+  
**Le dernier coupon<sup>(1)</sup> variable (cf. ci-dessus)**

(1) Coupon soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

(2) Veuillez vous référer à la Fiche Technique en [pages 11-12](#) pour le détail des dates.

(3) Hors frais d'entrée de 1,50 %.

## Focus sur les taux EUR CMS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 5 ans.

A titre d'information, au 30/11/2023, le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 2,7420 % et le taux EUR CMS à 5 ans s'élevait à 2,9235 %. Donc, au 30/11/2023, deux fois la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans était de -0,3630 %.

### Évolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans (depuis le 08/11/2018)

- Taux EUR CMS à 30 ans
- Taux EUR CMS à 5 ans
- Deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans



Source : Bloomberg au 30/11/2023.

Pour plus de détails sur les taux « EUR CMS », merci de consulter le lien suivant :

[https://companies.bnpparibasfortis.be/docs/default-source/isdafix/isdafix\\_cms\\_ratings.pdf](https://companies.bnpparibasfortis.be/docs/default-source/isdafix/isdafix_cms_ratings.pdf)

**LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.**

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Illustrations du mécanisme de la formule

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale de la part d'AXA Bank Belgium s.a.

Dans l'hypothèse d'une faillite de l'Emetteur ainsi que de faillite ou de bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) du Garant, ce qui constituerait un risque de perte totale ou partielle de l'investissement, les coupons peuvent être perdus et la récupération du capital sera incertaine. Dans ce cas, le titre de créance structuré pourrait être remboursé à la valeur du marché. Cette valeur du marché dépend de la valeur de recouvrement estimée du titre de créance structuré et peut être de 0 % dans le pire des cas.

## Exemple 1

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> fixe de 4,05 % brut (soit 2,8350 % net). À l'issue des années 3 et 4, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est toujours négative. L'investisseur reçoit donc un coupon annuel minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net) à l'issue des années 3 et 4.

À l'échéance des 4 ans :

- L'investisseur bénéficie néanmoins d'un droit au remboursement de **100 % du capital investi**<sup>(2)</sup>.
- **Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel<sup>(3)</sup> brut de 2,16 %<sup>(4)</sup> et net de 1,39 %<sup>(5)</sup>.**

|   | Année 1       | Année 2       | Année 3                     | Année 4                     |
|---|---------------|---------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Dates d'observation des taux  | -             | -             | 18/12/2026                  | 28/12/2027                  |
| Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans                 | -0,50 %       | -0,42 %       | -0,32 %                     | -0,22 %                     |
| Deux fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans | -1,00 %       | -0,84 %       | -0,64 %                     | -0,44 %                     |
| Coupon <sup>(1)</sup> brut annuel   | <b>4,05 %</b> | <b>4,05 %</b> | <b>1,00 %<sup>(6)</sup></b> | <b>1,00 %<sup>(6)</sup></b> |

(1) Coupon soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

(2) Hors frais d'entrée de 1,50 %.

(3) Le rendement actuariel annuel brut correspond au rendement effectif, exprimé sur base annuelle, que percevrait un investisseur qui détiendrait le titre de créance structuré jusqu'à son terme, tenant compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire des coupons éventuels et du montant remboursé à l'échéance.

(4) Le rendement actuariel annuel brut tient uniquement compte des frais d'entrée de 1,50 %

(5) Le rendement actuariel annuel net prend en compte le prélèvement du précompte mobilier de 30 % sur le coupon et tient compte des frais d'entrée de 1,50 %. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique. (cf. Fiche Technique en pages 11-12).

(6) le coupon minimum de 1,00 % brut<sup>(1)</sup>



## Exemple 2

À l'issue des **années 1 et 2**, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> fixe de 4,05 % **brut (soit 2,8350 % net)**. À l'issue de l'années 3, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est positive mais néanmoins inférieure à 0,50 %, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> variable égal à deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net). À l'issue de l'**année 4**, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans correspond à 0,65 %, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> variable égal à deux fois 0,65 % soit **1,30 % (soit 0,91 % net)**.

À l'échéance des 4 ans :

- L'investisseur reçoit en plus du dernier coupon annuel<sup>(5)</sup>, **100 % du capital investi<sup>(2)</sup>**.
- **Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel<sup>(3)</sup> brut de 2,48 %<sup>(4)</sup> et net de 1,62 %<sup>(5)</sup>**.

|   | Année 1       | Année 2       | Année 3                     | Année 4       |
|---|---------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| Dates d'observation des taux  | -             | -             | 18/12/2026                  | 28/12/2027    |
| Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans                 | -0,70 %       | -0,42 %       | 0,45 %                      | 0,65 %        |
| Deux fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans | -1,40 %       | -0,84 %       | 0,90 %                      | 1,30 %        |
| Coupon <sup>(1)</sup> brut annuel   | <b>4,05 %</b> | <b>4,05 %</b> | <b>1,00 %<sup>(6)</sup></b> | <b>1,30 %</b> |

(1) Coupon soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

(2) Hors frais d'entrée de 1,50 %.

(3) Le rendement actuariel annuel brut correspond au rendement effectif, exprimé sur base annuelle, que percevrait un investisseur qui détiendrait le titre de créance structuré jusqu'à son terme, tenant compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire des coupons éventuels et du montant remboursé à l'échéance.

(4) Le rendement actuariel annuel brut tient uniquement compte des frais d'entrée de 1,50 %

(5) Le rendement actuariel annuel net prend en compte le prélèvement du précompte mobilier de 30 % sur le coupon et tient compte des frais d'entrée de 1,50 %. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique. (cf. Fiche Technique en pages 11-12).

(6) le coupon minimum de 1,00 % brut<sup>(1)</sup>



### Exemple 3

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> fixe de 4,05 % brut (soit 2,8350 % net). À l'issue des années 3 et 4, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est positive, l'investisseur reçoit un coupon<sup>(1)</sup> variable égal à deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans avec un minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net). Dans notre exemple, l'investisseur reçoit respectivement un coupon<sup>(1)</sup> de 2,60 % et 2,80 % bruts (soit respectivement 1,82 % et 1,96 % nets) pour les années 3 et 4.

À l'échéance des 4 ans :

- L'investisseur reçoit en plus du dernier coupon annuel<sup>(5)</sup>, **100 % du capital investi<sup>(2)</sup>**.
- **Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel<sup>(3)</sup> brut de 2,99 %<sup>(4)</sup> et net de 1,98 %<sup>(5)</sup>.**

|   | Année 1       | Année 2       | Année 3       | Année 4       |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dates d'observation des taux  | -             | -             | 18/12/2026    | 28/12/2027    |
| Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans                 | -0,70 %       | 0,20 %        | 1,30 %        | 1,40 %        |
| Deux fois de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans | -1,40 %       | 0,40 %        | 2,60 %        | 2,80 %        |
| Coupon <sup>(1)</sup> brut annuel   | <b>4,05 %</b> | <b>4,05 %</b> | <b>2,60 %</b> | <b>2,80 %</b> |

(1) Coupon soumis au précompte mobilier de 30 % (sauf modification légale).

(2) Hors frais d'entrée de 1,50 %.

(3) Le rendement actuariel annuel brut correspond au rendement effectif, exprimé sur base annuelle, que percevrait un investisseur qui détiendrait le titre de créance structuré jusqu'à son terme, tenant compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire des coupons éventuels et du montant remboursé à l'échéance.

(4) Le rendement actuariel annuel brut tient uniquement compte des frais d'entrée de 1,50 %

(5) Le rendement actuariel annuel net prend en compte le prélèvement du précompte mobilier de 30 % sur le coupon et tient compte des frais d'entrée de 1,50 %. Ce calcul se base sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique. (cf. Fiche Technique en pages 11-12).

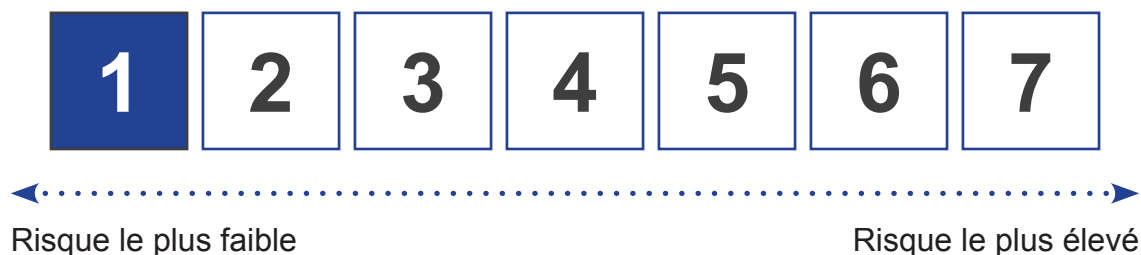


## Investisseurs potentiels

BNP Paribas Issuance BV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2027 est un titre de créance structuré complexe qui s'adresse aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers afin d'être en mesure d'évaluer au regard de leur situation et de leur horizon de placement, les avantages et les risques associés à un investissement dans ce produit structuré complexe. Ils doivent plus particulièrement être familiarisés avec les taux sous-jacents et les taux d'intérêt.

### Indicateur synthétique de risque

L'Indicateur Synthétique de Risque présenté est calculé sur la base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N° 1286/2014).



**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de BNP Paribas de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de BNP Paribas à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % de votre capital (le « capital » désigne la Valeur nominale). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance.

Si BNP Paribas n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Risque d'inflation: une inflation positive entraîne une perte de rendement pour tous les épargnants et les investisseurs. Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.

## Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (disponible sur le site de l'initiateur : <https://kid.bnpparibas.com/XS2606078124-FR.pdf>). Ces scénarios sont fournis par l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et calculés sur base d'une méthodologie imposée par la réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

# Principaux risques et avertissements

## Risque de crédit

En acquérant ce Certificat, l'investisseur s'expose au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant. En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni la plus-value potentielle en EUR. Si le Garant venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, les Certificats pourraient être annulés en tout ou partie ou convertis en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (bail-in)<sup>(1)</sup>. Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a le droit et de perdre la totalité ou une partie de son capital. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Émetteur peut avoir des répercussions sur le prix du Certificat. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(2)</sup>  
Garant : BNP Paribas S.A.<sup>(2)</sup>

## Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Certificats (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Certificats), l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des Certificats d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, seuls les frais inévitables, pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, pourront être facturés par l'Émetteur.

## Risque relatif à l'inflation

Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour tous les épargnants et les investisseurs. Le risque de rendement réel négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.

## Risque de liquidité

Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. pourra racheter les Certificats. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1,00 % au maximum dans des conditions normales de marché. Si l'investisseur souhaite vendre ses Certificats avant l'échéance, il pourra le faire à un prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment et hors frais de courtage, taxe sur les opérations de Bourse et impôts éventuels. Par conséquent, en cas de revente avant l'échéance, la valeur des Certificats pourra être inférieure ou supérieure à la valeur nominale. Il est à noter que ce Certificat ne fait pas l'objet d'une cotation sur un marché réglementé. Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut être volatile, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution des sous-jacents (le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Émetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.

## Risque de rendement

Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. Pour les années 1 et 2, des coupons fixes sont versés et l'investisseur ne pourra donc pas profiter d'une hausse des taux, le risque de rendement n'est pas supporté pendant ces 2 premières années. Il ne le sera qu'à partir des années 3 et 4, avec un minimum des 1,00 % brut min (soit 0,70 % net min). Si, à l'issue des années 3 et 4, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est inférieure à 1,00 %, l'investisseur percevra un coupon minimum annuel de 1,00 % brut (soit 0,70 % net min). Il recevra également un coupon fixe à l'issue des années 1 et 2 et pourra prétendre au remboursement de 100 % du capital investi (hors frais), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur. Sur la période des années 3 et 4, les coupons ne sont pas limités à la hausse : si la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est supérieure à 1,00 %, l'investisseur percevra un coupon équivalent à deux fois la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces Certificats, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

(1) Le bail-in (traduit en français par « Mise en Résolution ») est une restructuration imposée par le régulateur pour éviter la faillite.

(2) Rating BNP Paribas Issuance B.V. au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable). Rating BNP Paribas S.A. au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites : [https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378\\_1\\_1408\\_KI.pdf](https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf), <https://www.fitchratings.com/research/fund-asset-managers/rating-definitions-10-11-2021> et [https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/sourceId/504352](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourceId/504352). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si un de ces ratings devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Banque Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seraient informés.



# Informations

## Documentation juridique

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont également invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation juridique afférente aux Certificats et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 31 mai 2023 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 23-197, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 5 décembre 2023, ainsi que (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des Certificats faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. En cas de publication d'un Supplément contenant des informations susceptibles d'influencer l'évaluation d'un produit en cours de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit disposera d'un droit de retrait durant 3 jours ouvrables à compter de la date de publication de ce supplément sur le site <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>. Dans ce cas, AXA Bank Belgium S.A., en sa qualité de distributeur, contactera chaque investisseur le jour de la publication du Supplément et l'aidera à exercer son droit de retrait si nécessaire.

Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du document d'informations clés (« KID »). Le KID sera disponible gratuitement à partir du 5 décembre 2023, auprès d'AXA Bank Belgium s.a.. Vous pouvez aussi le consulter sur les sites web <https://www.axabank.be/fr/investir/documents/note-bnp-paribas-issuance-fixed-to-floating-cms-linked-coupon-2027> <https://www.axabank.be/fr/investir> et <https://kid.bnpparibas.com/XS2606078124-FR.pdf>. L'investisseur est invité à considérer la décision d'investir dans les certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises.

L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation juridique. Les principales caractéristiques de BNP Paribas Issuance BV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2027 exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. L'Émetteur invite les investisseurs à prendre connaissance de la Documentation Juridique avant toute souscription dans ce produit. L'investisseur doit comprendre les risques liés à des investissements dans les certificats et il doit prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les certificats au regard de sa situation financière, la présente information et l'information afférente aux certificats.

Il est possible de consulter le Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 31 mai 2023 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 23-197 et ses Suppléments sur le site web : <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>.

Il est possible de consulter les Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») sur le site web : <https://eqdpo.bnpparibas.com/XS2606078124>.

## Information complémentaire de droit belge

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non applicables via les conditions définitives.

## Services Plaintes

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Belgium S.A.. uniquement à des fins promotionnelles, en collaboration avec BNP Paribas Issuance B.V.. Il ne procure aucun conseil en investissement et ne contient aucune recommandation pour des placements.

### Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Banque, Grotesteenweg 214, 2600 Berchem ou via : [www.axabank.be/fr/contact/formulaire-de-reclamation](http://www.axabank.be/fr/contact/formulaire-de-reclamation)
- Ombudsfin asbl, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2, B-1000 Bruxelles
- E-mail : [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be) - [www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.

## Frais supportés par l'investisseur :

---

### Frais uniques de structuration (inclus dans le prix d'émission)

Ces frais de structuration sont de 0,63 % TTC du montant de l'émission sur la base des conditions observées en date du 01/12/2023. Maximum 1,00 % du montant nominal souscrit.

---

### Frais de distribution supportés par l'investisseur (inclus dans le prix d'émission)

À titre indicatif, ce montant est de 0,50 % par an sur base des conditions observées au 01/12/2023, soit un total de 2,00 % (0,50 % par an fois 4 ans). Dans le cadre d'une détention des Titres jusqu'à leur maturité, le total de ces coûts s'élèverait à un montant maximum de 3,00 % (0,75 % par an fois 4 ans).

---

### Frais non inclus dans le prix d'émission

- Frais d'entrée : 1,50 %
- Frais de sortie :
  - En cas de revente avant l'échéance :
    - Frais de sortie de 1,00 %
    - 0,50 % correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1,00 % (cf. rubrique « revente avant l'échéance »)
    - Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12 % (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR)
  - À l'échéance : 0,00 %



# Fiche Technique

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom</b>  | BNP Paribas Issuance BV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2027  |
| <b>Code ISIN</b>  | XS2606078124   |
| <b>Type de produit et forme juridique</b>                 | Obligation structurée (Certificat) de droit anglais  |
| <b>Émetteur</b>   | BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> (S&P's : A+ (perspective stable) au 30/11/2023. Les agences de rating sont susceptibles de modifier ces rating à tout moment.   |
| <b>Garant</b>   | BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> (S&P's : A+ (perspective stable), Moody's : Aa3 (perspective stable) et Fitch Ratings : AA- (mise sous surveillance stable) au 30/11/2023. Les agences de rating sont susceptibles de modifier ces rating à tout moment.   |
| <b>Distributeur</b>                                       | AXA Bank Belgium s.a.  |
| <b>Prix d'émission</b>                                    | 100 % de la Valeur Nominale (1.000 EUR)  |
| <b>Prix de souscription</b>                               | 1.015 EUR par part (frais d'entrée de 1,50 % inclus)   |
| <b>Frais supportés par l'investisseur</b>                 | <p><u>Frais inclus dans le prix d'émission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais uniques de structuration : maximum 1,00 % du montant nominal souscrit. Ces frais de structuration sont de 0,63 % en date du 01/12/2023.</li><li>• Autres coûts récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : BNP Paribas Arbitrage S.N.C. versera à AXA Bank Belgium s.a. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,75 % par an du montant des Titres effectivement placés. À titre indicatif, ce montant est de 0,50 % par an sur base des conditions observées au 01/12/2023, soit un total de 2,00 % (0,50 % par an fois 4 ans). Dans le cadre d'une détention des Titres jusqu'à leur maturité, le total de ces coûts s'élèverait à un montant maximum de 3,00% (0,75 % par an fois 4 ans).</li></ul> <p><u>Frais non inclus dans le prix d'émission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais d'entrée : 1,50 %</li><li>• Frais de sortie :<ul style="list-style-type: none"><li>- En cas de revente avant l'échéance :<ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de sortie de 1,00 %</li><li>• 0,50 % correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1,00 % (cf. rubrique « revente avant l'échéance »)</li><li>• Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12 % (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR)</li></ul></li><li>- À l'échéance : 0,00 %</li></ul></li></ul> |
| <b>Devise</b>   | EUR  |
| <b>Valeur Nominale / Montant minimum d'investissement</b> | 1.000 EUR  |
| <b>Montant maximum par investisseur</b>                   | 250.000 EUR  |
| <b>Période de commercialisation</b>                       | Du 05/12/2023 au 22/12/2023, jusqu'à 16h, sauf clôture anticipée.  |
| <b>Date d'émission et de paiement</b>                     | 28/12/2023   |
| <b>Date d'échéance</b>                                    | 28/12/2027   |

(1) Rating BNP Paribas Issuance B.V. au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable). Rating BNP Paribas SA au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites : [https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378\\_1\\_1408\\_KI.pdf](https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf), <https://www.fitchratings.com/research/fund-asset-managers/rating-definitions-10-11-2021> et [https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si un de ces ratings devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seraient informés.

# Fiche Technique (suite)

|  |   |
|--|---|
| <b>Dates d'observation annuelle des valeurs sous-jacentes pour le calcul des coupons</b> | 5 jours ouvrés avant les deux dernières dates de paiement des coupons   |
| <b>Dates de paiement des coupons</b>   | 30/12/2024 ; 29/12/2025 ; 28/12/2026 ; 28/12/2027   |
| <b>Sous-jacents</b>  | Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans.<br>Pour plus de détails sur les taux « EUR CMS », vous pouvez consulter le lien suivant : <a href="https://companies.bnpparibasfortis.be/docs/default-source/isdafix/isdafix_cms_ratings.pdf">https://companies.bnpparibasfortis.be/docs/default-source/isdafix/isdafix_cms_ratings.pdf</a> .   |
| <b>Indicateur Synthétique de Risque (SRI)</b>  | 1 sur une échelle de 7 <sup>(2)</sup> . L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.  |
| <b>Fiscalité belge</b>   | Ce document ne constitue pas un conseil légal, fiscal ou financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (01/12/2023) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prémcompte mobilier : 30 %</li><li>• Taxe sur les opérations boursières : Aucune sur le marché primaire et 0,12 % sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR).</li></ul>  |
| <b>Profil MiFID</b>  | Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil prudent à très ambitieux. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. |
| <b>Publication de la valeur du produit</b>   | La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre Agent bancaire AXA et publiée une fois par mois sur <a href="http://axabank.be">axabank.be</a> sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).   |
| <b>Revente avant l'échéance</b>  | Dans des circonstances de marché normales, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. a l'intention de fournir un prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de bourse/frais de sortie/impôts éventuels) indicatif quotidien (fourchette achat/vente de 1,00 %, cf. risque de liquidité en page 8). Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres. Frais de sortie comme écrit dans la rubrique « Frais supportés par l'investisseur » : 1,00 %.   |
| <b>Prestataire de services financiers</b>  | AXA Bank Belgium s.a.   |
| <b>Remboursement à maturité</b>  | Les Certificats rembourseront minimum 100 % du capital investi à maturité, à l'exclusion des frais d'entrée de 1,50 %. Ce remboursement sera effectué en EUR. Sous réserve de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur ainsi que de faillite, risque ou de bail-in (mise en résolution) du Garant.  |

(1) Rating BNP Paribas Issuance B.V. au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable). Rating BNP Paribas S.A. au 30/11/2023 : Standard & Poor's A+ (perspective stable), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings AA- (perspective stable). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites : [https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378\\_1\\_1408\\_KI.pdf](https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf), <https://www.fitchratings.com/research/fund-asset-managers/rating-definitions-10-11-2021> et [https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/sourceId/504352](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourceId/504352). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si un de ces ratings devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients d'AXA Bank Belgium s.a. ayant souscrit à ce produit en seraient informés.

(2) Voir Indicateur synthétique de risque à la [page 7](#) pour plus de détails.